



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : info@s-e-o.ca Site internet : www.s-e-o.ca

Vol. 25 numéro 4

12 janvier 2010

M e s s a g e d u p r é s i d e n t

METTRE L'ÉPAULE À LA ROUE

Je tiens à souhaiter à tous nos membres un bon début d'année. Je ne sais pas si vous avez pris connaissance des «offres» patronales, mais laissez-moi vous dire, si je m'en tiens aux documents gouvernementaux, qu'il est plus simple pour moi de vous offrir de la santé que de la prospérité.

À la fin du mois de décembre, nous avons reçu les offres patronales que nous préférons qualifier, ici au syndicat, de *demandes* patronales. En effet, à la lecture de celles-ci, rien ne permet à nos membres de se réjouir, à moins qu'une augmentation totale de 7% de la masse salariale sur 5 ans vous semble suffisante. Lorsqu'on regarde l'indice des prix à la consommation (IPC) et les augmentations des tarifs des services gouvernementaux, entre autres, vous direz comme moi que nous continuons à nous diriger lentement, mais inexorablement vers un appauvrissement. On veut également déprécier le régime de retraite (RREGOP) lors de cette négociation.

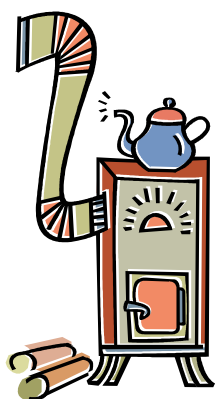
En plus de notre situation salariale, nos conditions de travail sont au cœur des préoccupations des enseignantes et des enseignants. Là encore, aucune offre gouvernementale n'émane du document, nous trouvons seulement demande par dessus demande. Je vous en présente quelques-unes qui donnent le ton général.

Au secteur des jeunes, on voudrait revoir les règles des maxima dans les groupes, enlever le temps de nature personnel pour le remplacer par une tâche afférente à la vie de l'école tandis qu'au primaire on voudrait des heures de dîner plus courtes. Les routes sont belles au Québec, nous voulons donc élargir la règle des 50 km qui pourrait étendre la mobilité à la grandeur de la commission scolaire.

Au secteur des adultes, on veut revoir les dispositions relatives à l'octroi de postes réguliers à l'éducation des adultes et en formation professionnelle, permettre que les cours soient dispensés sur 12 mois et enlever la limite des 50 km qui pourrait amener du personnel enseignant à devoir se déplacer même dans une autre commission scolaire.

Suite à cette présentation sommaire, il sera primordial de se mobiliser et de **mettre l'épaule à la roue** pour aller revendiquer ce qui est acceptable. De notre côté, nous commençons à informer tous les membres de la situation et espérons que tout un chacun dira haut et fort que les conditions présentées par le gouvernement sont totalement inacceptables. Les personnes déléguées iront à Laval, le vendredi 29 janvier 2010, pour discuter de la situation. Si vous n'avez pas de personne déléguée dans votre milieu et que vous désirez participer à cette journée, communiquez avec nous au bureau du syndicat. Il est essentiel que toutes les écoles et tous les centres soient bien informés des conditions de travail que le gouvernement voudrait nous faire accepter.

Gaston Audet, président



CHRONIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Température dans les écoles et centres

L'arrivée du temps plus froid et l'ajustement des systèmes de chauffage des établissements de la commission scolaire causent parfois des températures chaotiques dans vos classes.

Le règlement sur la qualité du milieu de travail prévoit des normes minimales de température.

- 20° classes et bureaux
- 19° pour le travail léger en position assise en laboratoire ou en atelier
- 17° pour le travail léger en position debout en laboratoire ou en atelier
- 16° gymnases (travail moyen en position debout)

Dans l'éventualité où les températures ne seraient pas respectées, avisez immédiatement la direction de l'établissement. Elle devra corriger la situation ou vous assigner dans un autre local où les normes de température seront adéquates.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente
en relations du travail

SOMMAIRE

Message du président	1
Température dans les écoles et centres	2
Dépôt patronal: Quand la réalité dépasse la fiction	3-4
Droit de renoncer à l'assurance salaire longue durée La Capitale	5
Évaluation de la scolarité	5
Civilités	6
Nouvelle entente aux Musées	6
Offre d'emploi au SEO	7
Responsables locaux du Fonds de solidarité FTQ	7
Le journal en lock-out	8

Quand la réalité dépasse la fiction

Les propositions patronales en vue du renouvellement de l'entente

U n e g i f l e a u v i s a g e !

La demande patronale ou comment faire éclater les maximums ?

Notre demande : Moins d'élèves par groupe. Des conditions de travail décentes. De l'aide pour nos élèves en difficulté. Du soutien. Le maintien de la pondération pour s'assurer de limiter les dégâts.

La réponse patronale : moins de services aux élèves pour simplifier la gestion !

☒ « **Modifier les dispositions relatives aux motifs de dépassement des maxima d'élèves par groupe prévus à l'entente** ».

En somme, ajouter des motifs au dépassement et ajouter des principes pour permettre les dépassements !

La formation des groupes à plus d'une année d'études, une autre de leurs idées géniales !

Avouons que c'est tout de même plus simple à gérer ! Faire fi du climat d'apprentissage qui prévaut dans les classes ne semble pas vraiment être un problème puisqu'on le demande au nom de la réussite scolaire.

Croyez-le ou non, les propositions patronales s'articulent autour des 3 grands thèmes suivants :

- ▶ des enseignants engagés dans la réussite des élèves ;
- ▶ une organisation scolaire au service des élèves et axée sur leur réussite ;
- ▶ une utilisation responsable centrée sur les services aux élèves.

Les pistes de solutions suggérées ?

Plus de marge de manœuvre pour les directions ...

Plus de souplesse demandée aux enseignants !

Refus d'augmenter le nombre de postes réguliers à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle.

Souplesse veut dire encore plus de précarité.

Pierre St-Germain, président de la FAE, déclarait à la suite du dépôt gouvernemental en décembre :

« Les profs ne se sentent pas soutenus, mais attaqués. Les solutions patronales laissent sous-entendre que les profs sont une cause du décrochage et les mesures mises de l'avant visent les profs en alourdissant la tâche et ratent complètement la cible. À en croire la partie patronale, l'existence même des conventions collectives est un frein à la réussite des élèves alors qu'on sait pertinemment que ce sont ces conventions collectives qui encadrent le nombre d'élèves par classe et les services aux élèves en difficulté, mesures essentielles à la réussite scolaire. S'il n'y avait pas des règles sur les ratios dans les conventions collectives, les classes seraient encore plus bondées comme c'est le cas à l'éducation des adultes.»

C'est à se demander si ce sont réellement nos directions qui ont été consultées pour concocter ce dépôt patronal qui ne répond aucunement aux problématiques de fond de l'école ! Pourtant, on a précisé, dans le préambule, que ce dépôt fait suite à une vaste consultation des intervenants patronaux qui ont pu exprimer clairement leurs préoccupations...

Faut-il préciser combien il est navrant de constater que ce sont nos directions qui sont derrière ces offres, ces mêmes intervenants qui connaissent si bien notre réalité !

Voici d'autres suggestions patronales pour nous aider : un réaménagement de la tâche !

- ✘ Diminuer la période de repas des enseignants du primaire pour l'accomplissement de diverses fonctions dans la tâche éducative ;
- ✘ Modifier les dispositions relatives à l'amplitude quotidienne.

Marge de manœuvre veut dire **Augmenter la tâche** **Et pourquoi pas ?**

- ✘ Préciser que les 32 heures de travail à l'école comportent une tâche afférente à la vie de l'école, retirant ainsi les dispositions relatives au travail de nature personnelle.

N'est-ce pas là une vision purement administrative ? MMM...

Voilà plutôt une belle cible pour l'amélioration de l'organisation du travail ou, en d'autres mots, comment faire encore plus en donnant encore moins... et ce au nom de la réussite.

En résumé, le dépôt patronal : un bon élément de mobilisation.

Un hiver chaud s'annonce... bonnes réunions syndicales !

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente
en relations du travail

Droit de renoncer à l'assurance salaire longue durée La Capitale

Considérant qu'en cas d'invalidité, la convention collective prévoit le remplacement du salaire pendant 104 semaines (1^{re} année : 75% du salaire, 2^e année : 66 2/3%), il peut être avantageux pour une personne qui est **CERTAINEMENT DE PRENDRE SA RETRAITE DANS 2 ANS** de renoncer à la protection d'assurance salaire longue durée La Capitale. Elle économisera ainsi le coût de ces primes car cette assurance protège si l'invalidité se prolonge au-delà de 2 ans.

Lorsqu'un enseignant est en invalidité et qu'il atteint un critère de rente de retraite sans réduction actuarielle, soit après 35 années cotisées ou lorsqu'il atteint 60 ans, La Capitale l'oblige à prendre sa retraite.

Puisque l'assurance salaire longue durée est obligatoire, ce droit de renonciation est exclusif aux personnes touchées par l'un ou l'autre des cas suivants :

- être participant au RRE ;
- être participant au RREGOP et détenir 33 ans de service et plus ;
- être âgé de 53 ans et plus (il est préférable de nous appeler avant).

Attention : cette renonciation est irrévocable

Robert Guérin, vice-président

ÉVALUATION DE LA SCOLARITÉ

L'enseignante ou l'enseignant qui complète des études avant le 31 janvier et qui fournit avant le 1^{er} avril de l'année en cours les documents requis à la commission scolaire a droit à un reclassement quant à la scolarité que lui reconnaît la commission scolaire. Ce reclassement pourrait entraîner un rajustement du traitement à compter du cent unième (101^e) jour de l'année de travail (clause 6-3.01 D).



Les documents à transmettre sont : les relevés de notes, les bulletins, les certificats, les diplômes, les brevets ou les documents officiels au sens des règles du "Manuel d'évaluation de la scolarité". Ces documents doivent être certifiés exacts par la représentante ou le représentant de l'organisme d'où ils proviennent (clause 6-2.02).

À défaut de transmettre les documents officiels, l'enseignante ou l'enseignant doit transmettre à la commission scolaire une copie de la lettre demandant ces documents à l'institution qui les émettra (6-3.01 B).

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

CIVILITÉS :

Dans le dernier Syn chronique nous avons offert nos sympathies à Lise Brassard, enseignante à l'école secondaire Hormisdas-Gamelin ainsi qu'à Mélanie Brunet, enseignante à l'école secondaire Le Carrefour pour le décès accidentel de Steve Brunet survenu le 24 novembre 2009. Nous avons omis d'offrir nos condoléances à Mme Josée Sigouin, enseignante à l'école de La Montagne qui est l'épouse de Steve. Toutes nos excuses pour cet oubli.

Hommage à madame Lise Dagenais

Passionnée pour l'éducation, artiste talentueuse, et surtout, le plus important...pédagogue hors pair, madame Lise a marqué de façon positive le cœur de plusieurs enfants, parents et collègues de travail !

Énergique, intelligente, sociable, professionnelle et engagée ne sont là que quelques qualités servant à décrire cette grande dame qui restera à jamais gravée dans nos cœurs.

Madame Lise a fait son entrée à notre Commission scolaire le 25 août 1997. Elle s'est jointe à l'équipe-école du Sacré-Cœur en 2001.

Toujours soucieuse de vouloir faire briller les yeux des enfants, plusieurs projets ont été réalisés dans sa classe! De plus, elle a su transmettre la passion de l'aquarelle aux enfants !

Lise était comme une maman, tant pour les enfants que pour l'ensemble de l'équipe !

À toi chère Lise, nous tenons à te remercier pour tous les beaux moments en ta présence !

Ton sourire et ta joie de vivre manquent déjà au quotidien de l'école !

Avec amour !

L'équipe-école du Sacré-Cœur

Nouvelle entente au Musée de la guerre et au Musée canadien des civilisations

Nous sommes heureux d'annoncer que le conflit de travail du Musée de la guerre et du Musée canadien des civilisations est maintenant réglé.

Les travailleuses et travailleurs syndiqués ont accepté l'entente de principe mettant ainsi fin à 86 jours de grèves.

Le président national de l'AFPC, John Gordon a expliqué que le règlement de ce conflit a permis d'améliorer la situation au travail de ces travailleuses et travailleurs.

Gaston Audet, président



Offre d'emploi au SEO

Nous sommes à la recherche d'une personne intéressée à un poste temporaire d'environ un jour par semaine comme soutien administratif.

Nature du travail

Cette personne devra travailler en collaboration avec une ou plusieurs personnes en exerçant de façon autonome et responsable des tâches de secrétariat général.

Exigences

- DEP en soutien administratif ou DEP en secrétariat
- Excellente maîtrise de la langue française orale et écrite
- Expérience en secrétariat
- Excellente maîtrise de la suite Microsoft Office
- Habiletés pour le travail d'équipe

Traitement et avantages sociaux

Selon la convention collective en vigueur.

Heures de travail

Généralement le lundi de 8h30 à 16h30 et quelques jours selon les besoins

Faire parvenir votre curriculum vitae par courriel ou par télécopieur
au plus tard le 25 janvier 2010 à 17 h

par courriel info@s-e-o.ca ou par télécopieur (819) 776-2809 à l'attention de Monsieur Gaston Audet



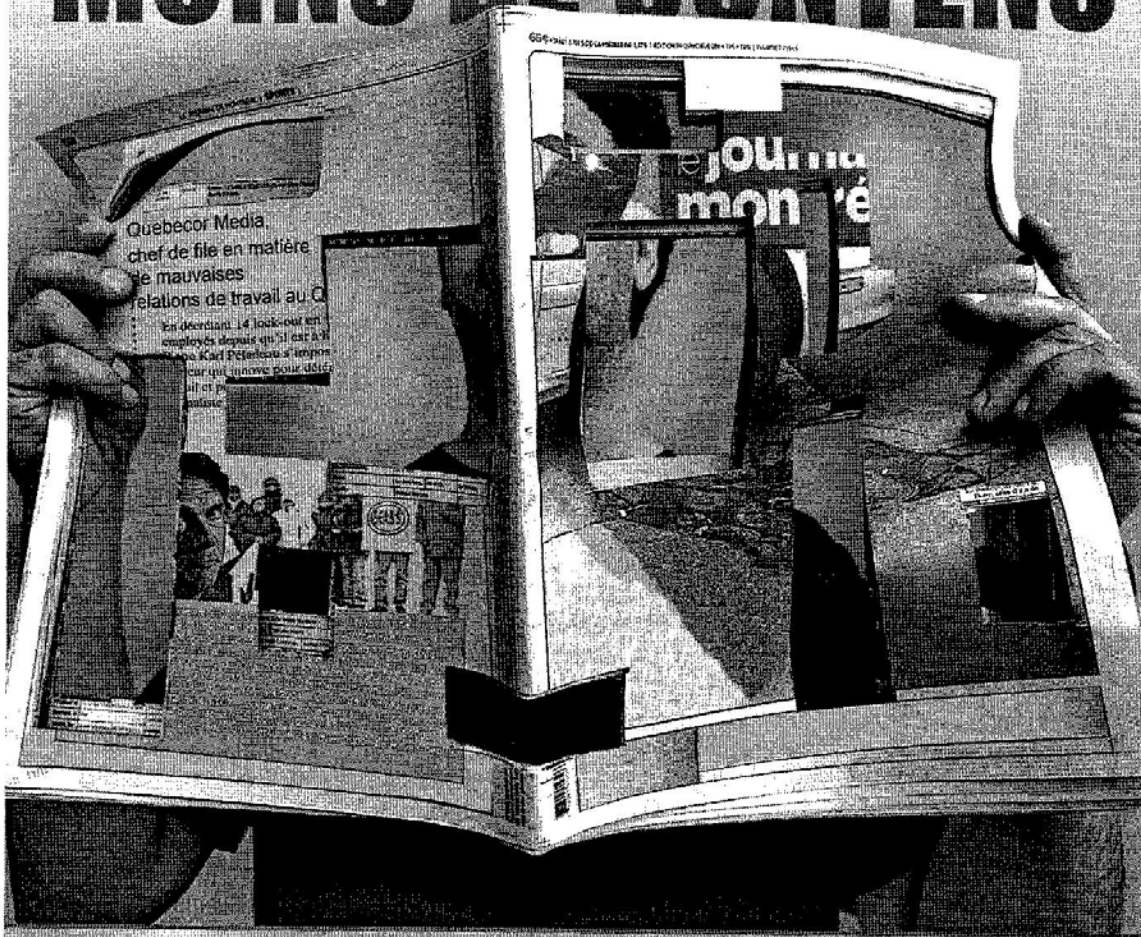
Responsables locales et responsables locaux du Fonds de solidarité FTQ

À VOTRE SERVICE

CSPO	CSD	CSCV
Nadine Bertrand	Lucie Cardinal	Simon Allyson
Lucie Cardinal	Julie Gagnon	Marc Mineault
Hélène Fortier	Marijo Morin	Patrick Pelletier
Jean-Marc Poisson		Sébastien Tremblay

FONDS de solidarité FTQ
www.fondsftq.com

MOINS DE NOUVELLES, MOINS DE POINTS DE VUE, MOINS DE CONTENU



Le *Journal* en lock-out, ON NE LE LIT PAS.

DEPUIS LE 24 JANVIER 2009, LES 253 VRAIS ARTISANS
DU JOURNAL DE MONTRÉAL SONT SUR LE TROTTOIR.



POUR ÊTRE BIEN INFORMÉ, VISITEZ

 Rue Frontenac
WWW.RUEFRONTENAC.COM